

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 23 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzou, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal et M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 27/05/2020

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : M. SAUVAGNAC Bernard

1. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Président déclare qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de la création de cinq postes d'adjoints :

- 1^{er} adjoint : chargé des finances
- 2^{ème} adjoint : chargé de la vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse
- 3^{ème} adjoint : chargé de la voirie et des réseaux
- 4^{ème} adjoint : chargé de la culture, de la communication et des affaires sociales
- 5^{ème} adjoint : chargé des bâtiments et des travaux

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

